



Compte rendu **Séance du Conseil Municipal** **du 28 septembre 2023**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc HUYON, Maire de Plachy-Buyon.

Étaient présents : HUYON Jean-Luc, CHIVOT Frédéric, BAUDERE Daniel, DEFENTE Clément, DELENCLOS Lorianne, GROSSEMY Julie, HOTTE Anne, LEGRAND Jean-Yves, LEMOINE Jacques, LHERMITE Marie-Thérèse, RICHT Catherine, ROGER Céline, SALON Jean-Michel, THERON Rémi.

Était absent excusé : Nicolas DEFRANSURE (pouvoir de vote donné à Jean-Luc HUYON)

Céline ROGER est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 juin 2023

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Sens unique rue des clabaudois

La parole est donnée à Jean-Yves Legrand qui restitue la première réunion de travail qui s'est tenue avec un cabinet d'ingénierie sur le sujet de la sécurisation des routes de la commune.

Les rues concernées sont la rue du Commandant André Dodart, la route de Conty, la route de Beauvais et donc la rue des clabaudois.

Le maire rappelle que cette dernière avait été placée en sens unique (Boulangerie vers l'école) pendant la durée des travaux d'effacement des réseaux. Même si certains n'ont pas respecté le sens unique, les habitants de la rue ont trouvé positif ce sens unique.

Ce projet de sécurisation fera l'objet d'une opération d'ensemble mais il convient dès à présent d'orienter les études. Ainsi, le maire demande l'avis du conseil municipal quant à cette idée de sens unique.

Jean-Yves Legrand ajoute qu'au niveau de l'école, le sens unique couplé à un aménagement sur les côtés permettraient de réduire la voirie de telle sorte que le car scolaire stationné ne pourrait plus être doublé par les côtés, sécurisant totalement les entrées et sorties d'école.

Pour faire baisser la vitesse dans cette rue, les emplacements de stationnement seront retracés et encadrés par des petits îlots.

Rémi Théron relève l'état de la route, certains endroits s'affaissent déjà suite aux travaux d'assainissement collectif et qu'il ne serait pas judicieux de réaliser des aménagements de route si elle est en mauvais état. Le maire explique qu'il a déjà pris contact avec l'entreprise qui a réalisé les travaux et que si des informations/solutions concrètes ne sont pas présentées il saisira directement un expert du tribunal afin de ne pas renouveler l'expérience malheureuse de la rue du Cdt André Dodart.

Quant aux aménagements projetés, ils restent légers puisque que ce serait de simples îlots.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour continuer l'étude du projet d'aménagement de la rue des clabaudois avec l'idée du sens unique.

3. Avancement des travaux logement situé au 1 rue des clabaudois

Jean-Yves Legrand informe que les travaux de gros œuvre sont en cours, la cheminée a été démontée et la toiture refaite, le mur central abattu et l'IPN posé.

Le gros œuvre devrait être achevé pour la fin d'année et l'ensemble de la rénovation pour la fin du mois de janvier 2024.

4. Réflexion et travaux de la commission bâtiment sur la maison située au 6 rue du Cdt André Dodart

Jean-Yves Legrand expose que depuis 2 ans la commission bâtiment réfléchi à une destination pour la maison, à noter que la parcelle a une superficie de 2 189 m² auxquels s'ajoutent les 2 113 m² de la parcelle à l'arrière, en zone constructible.

Considérant les coûts très élevés pour la restaurer et la rendre utilisable, au niveau des fondations et de l'accessibilité, la commission a fini par rejeter l'idée d'utiliser le bâtiment pour créer un service public car le budget communal n'aurait pas pu supporter de telles dépenses.

La commission s'oriente vers un projet de vente de la maison avec une partie de la parcelle. Une condition de vente serait inscrite afin d'obliger le futur acquéreur à y exercer une activité de service (accueil de la petite enfance, maison médicale...).

Le maire demande l'avis du conseil municipal sur cette orientation.

Avec une abstention (Jean-Michel Salon), le conseil municipal autorise la commission à travailler en ce sens.

5. Modification emplacement de la bibliothèque

La bibliothèque est actuellement située dans la maison au 6 rue du Cdt André Dodart, dite maison d'Anny.

Ce bâtiment n'étant plus assez sécurisé pour accueillir un lieu recevant du public, le maire propose à l'assemblée de déplacer la bibliothèque dans un autre local, à savoir l'espace Marie-Antoinette Wallet-Fouque.

Ce local de plain-pied est déjà accessible et adapté pour recevoir du public.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

Considérant que cet espace était utilisé pour célébrer les mariages et pour procéder aux élections, des demandes vont être adressées à la Préfecture pour pouvoir réaliser ces opérations dans la salle des associations à l'avenir.

6. Date de la mise en place de l'annualisation du temps de travail des agents techniques en charge de l'entretien extérieur

Lors sa séance du 22 juin 2023 le conseil municipal avait délibéré et décidé d'une nouvelle organisation du temps de travail pour les agents techniques en charge de l'entretien extérieur.

Sur cette délibération il n'était pas indiqué la date d'application de cette nouvelle organisation.

Le maire propose à l'assemblée de délibérer sur ce sujet et après délibération le conseil décide à l'unanimité la mise en place de l'annualisation du temps de travail selon les mêmes prérogatives que la délibération initiale à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le maire informe qu'il procédera au retrait de la délibération n° 23/020 et à son remplacement par la présente décision.

7. Marché de printemps 2024

Frédéric Chivot présente tout d'abord que seulement 20 exposants avaient répondu à l'appel de la commune l'an dernier pour participer au marché de printemps (contre 35 en 2014). De moins en moins d'exposants participent malgré les relances et nombreuses recherches pour trouver de nouveaux exposants. De plus, peu vendent des plantes/fleurs et légumes.

Devant l'essoufflement de cette manifestation, les réflexions se sont portées sur d'autres projets.

Fort du succès des jeux intervillages de cette année, les élus des 5 communes ont eu l'idée de mettre en place « un marché des saveurs » qui se tiendrait sur l'emplacement des jeux à Nampty au début du mois de mai 2024.

Des producteurs de produits locaux seront invités, la restauration sera gérée par des foodtrucks et des animations/concerts seront proposés.

La réderie aura lieu le samedi 25 mai 2024 de 12h à 22h et sera suivi du tir du feu d'artifice.

La fête du village aura lieu lendemain, le dimanche 26 mai 2024.

Le Téléthon 2023, préparé en intervillages cette année aura lieu le week-end des 9 et 10 décembre 2023.

Le Noël des enfants le 2 décembre 2023.

8. Voyage au parc de la mer de sable : encaissement de chèques

Le maire informe que la commune a organisé un voyage en partenariat avec le comité des fêtes de Prouzel au parc d'attraction la mer de sable.

Le montant du voyage est de 1 844.50€ TTC.

Il est demandé à l'assemblée l'autorisation de mandater la somme totale pour le voyage et d'émettre un titre de recette de 302.4€ envers le comité des fêtes de prouzel pour sa participation pour le transport (sachant que 18 personnes habitent Prouzel).

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité la dépense et l'émission du titre de recette d'un montant de 302.4€ envers le comité des fêtes de Prouzel.

9. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Vers sur Selle

Le maire informe que l'avis de la commune est demandé suite à la modification simplifiée du PLU de la commune de Vers sur Selle.

La modification consiste à modifier les règles relatives à la pose de panneaux photovoltaïques, la pose de velux en toiture et le pourcentage de pente des toits d'abris de jardin.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Vers sur Selle.

10. Questions et informations diverses

- Le maire informe que la communauté de communes a adressé les demandes de travaux sur voirie que la commune souhaiterait réaliser pour les 3 années à venir. Va être proposé de refaire la rue de l'église avec gravillonnage pour l'étanchéifier.

- Le maire restitue les informations de la dernière réunion de travail qui a eu lieu à la communauté de communes sur le cycle eau. A noter qu'une taxation sera prévue pour les communes ayant un réseau d'évacuation unitaire.

- Les poissons de la mare ont été retrouvés morts, la commune va peut-être faire analyser l'eau.

- Céline Roger demande si la mairie a des informations sur la personne qui campe toujours à l'entrée du village. Le maire répond qu'il n'y a pas de remontée négative au niveau de la mairie si ce n'est qu'il s'est montré agressif quand il lui a été demandé de ne pas rester éternellement.

- Jean-Michel Salon donne les dates des futures manifestations du CCAS :

- Le 16 décembre 2023 pour la distribution du colis des aînés

- Le 10 mars 2024 pour le repas du CCAS avec comme thème les jeux olympiques

- Rémi Théron fait part des problèmes de vitesse des véhicules route de Beauvais. Le maire, conscient de la situation, indique que la route de Beauvais fait partie du plan de sécurisation des routes. Pour l'instant l'idée de l'installation de feux « récompense » est retenue pour la RD 162.

- Jean-Yves Legrand informe que les travaux d'effacement des réseaux de la rue des clabaudois sont finis, l'entreprise Santerne travaille en ce moment au hameau de Buyon.

La mise en service rue Edouard-Philogène Wallet sera effective quand Orange aura déposé son réseau aérien.

- Catherine Richet propose l'idée d'une carte postale pour les futurs vœux du maire. L'idée sera proposée lors de la prochaine commission communication.

Sans autre question et information, la séance est levée à 21h54.